

PROCES - VERBAL



Commission Départementale des Arbitres des Vosges

**Réunion de bureau à 18 H 15
Le Mercredi 13 Octobre 2021
Au siège du District des Vosges de Football**

Président : D.DAUBIE

Présents , _DAUBIE D, BAUMONT Y, CHANTECLAIR A, COSSIN S, GRANDGIRARD A, ITHIER A, RUF B.

Excusés:

Représentant du Comité directeur: H.BOILLOT

Le Président D.DAUBIE ouvre la séance.

Décès :

Les membres de la CDA présentent leurs sincères condoléances à M ZEROUALI MOHAMED pour le décès de ses parents.

Effectif :

A ce jour, il y a 109 arbitres qui peuvent officier en District.
La CD a un effectif de 131 arbitres dont 4 Fédéraux et 18 Ligues.

La saison dernière, nous comptons 168 arbitres.

FIA.

La prochaine FIA aura lieu à GIRANCOURT les 13, 20 et 27 novembre 2021
A ce jour, il y a 8 inscrits.
Formateurs : DANIEL . ARNAUD . BAPTISTE . LUCAS .ALAIN.ROMAIN
MERCI au club de GIRANCOURT pour le prêt de ses installations.

Réunion CDFA :

Un réel besoin de trouver des arbitres se fait sentir.
Il est souhaitable que les arbitres soient intégrés à la grande famille du Football.
Un appel a été lancé auprès des arbitres qui ont arrêté récemment afin qu'ils reprennent leur fonction.
12 arbitres sont susceptibles de répondre favorablement.

Le District des Vosges remboursera cette saison les frais d'inscription à la FIA pour les nouveaux arbitres.

Observations :

A ce jour, 48 observations ont été effectuées chez les séniors sur un potentiel de 212.

34 observations chez les JAD.

Rappels :

Matches de Ligue : Après avoir fourni un RIB à BAUMONT YVES, les arbitres sont indemnisés par LA LIGUE.

Les rapports disciplinaires sont à envoyer à M. BOILLOT HERVE : herve.boillot@bbox.fr et un exemplaire à la Ligue ; discipline@lgef.fff.fr .

Matches inter districts : les arbitres sont indemnisés par le club recevant.

Les rapports disciplinaires sont à envoyer comme cité ci-dessus.

Matches de District : Les arbitres sont indemnisés par le club recevant .

Les rapports disciplinaires sont à envoyer au secrétariat du District et à ITHIER ANDRE : andre.ithier@wanadoo.fr .

Un arbitre ne doit pas refuser une réserve technique. Il doit impérativement la noter sur sa carte d'arbitrage avant qu' 'elle soit transcrite sur la FMI. C'est une obligation.

Frais :

Il est impératif de noter vos KM et le montant de vos frais sur la FMI.

Sanctions :

Indisponibilités tardives : Ms PARMENTIER, BELLOÏ, FOMBARON, GUERY.
AVERTISSEMENT+ MALUS.

:

Vos indisponibilités sont à envoyer à M. RUF BAPTISTE : ruf.baptiste@vosges.lgef.

AOD :

M. POIROT QUENTIN. Malus.

M. BENDHAMANE 2ième AOD

INFOS :

L'arbitre a fait une erreur concernant la réserve technique posée lors d'une rencontre de deuxième division.

Ce dernier ne doit pas refuser de noter la réserve technique.

Après étude, il s'avère que cette dernière n'est pas recevable.

Démission de M. BUET CHRISTOPHER pour problème physique. MERCI pour services rendus.

La CDA valide la sanction infligée par la commission de discipline à M. DELNATTE CYRIL.

Un arbitre officiel ne doit pas arbitrer, un match amical, sans que ce dernier ne soit déclaré au District.
De plus, il faut l'accord de la CDA. Une feuille de match doit être établie.

Lors d'un match de championnat, l'arbitre doit obligatoirement veiller à ce que la FMI ou une feuille de match soit réalisée avant la rencontre.

Deux réunions de Secteur seront programmées (1 en Janvier et l'autre en Avril) . L'arbitre qui participera aux 2, se verra obtenir un bonus de 0,10.

Les arbitres qui n'ont pas effectué de stage seront pénalisés de 15 jours fermes de non désignation + 15 jours avec sursis.

Lors d'une exclusion, l'arbitre doit cocher la case dans la rubrique « observations d 'après match « et indiquer le motif. Si la case est non cochée, il apparaît la mention « RAS « ce qui est contradictoire..

Dans tous les stages, cela a été répété à maintes reprises. Prenez en note.

Le rapport disciplinaire apparaît de nouveau sur le site du DISTRICT dans la rubrique ' documents à télécharger «'. Utilisez-le afin qu'il y ait une harmonie entre tous les arbitres.

Une réunion du futsal aura lieu le 31 octobre 2021 de 9h à 11h, au District des Vosges inscriptions obligatoires auprès de Marcel CONSIGNY.

Plus rien n'étant à l'ordre de la soirée, D.DAUBIE clôture la séance et donne rendez-vous à la prochaine réunion. en date du 24 Novembre 2021 , à 18 h.15

Le Président : D.DAUBIE

Le Secrétaire : A.ITHIER



